

LANGUE et société

N° 6 Automne 1981

6

L'apprentissage d'une langue seconde :
rôle de l'âge et du milieu

Petar Guberina

3

Le français scientifique :
une difficile survivance

Yves M. Giroux

7

Les langues de communications
en Afrique

David Dalby

14

Pourquoi apprendre l'anglais ?
le propos d'un reporter bilingue

Jean Pelletier

19

Lettres à la rédaction

21

Note de la rédaction

Le premier article du présent numéro a pour auteur le Pr Petar Guberina, de l'université de Zagreb, en Yougoslavie. Faisant mondialement autorité en matière d'enseignement des langues secondes, le professeur Guberina est le père de la « méthode de Saint-Cloud », méthode basée sur la conviction que le meilleur moyen d'acquérir une deuxième langue est de l'apprendre comme s'il s'agissait de sa langue première. Il est également d'avis que le meilleur moment pour l'apprentissage d'une langue étrangère est la prime jeunesse, soit avant six ans, âge où les enfants ont appris à se servir de leur langue maternelle, mais où leurs cerveaux sont encore assez libres pour absorber dans toute leur subtilité les rythmes et les intonations d'une autre. Nous avons tous, affirme-t-il, le devoir de faire profiter nos jeunes enfants des chances uniques, que leur offre leur âge, d'apprendre une langue seconde à la perfection.

Notre deuxième article nous conduit en Afrique avec M. David Dalby, qui nous fait part de ses réflexions sur les langues africaines. Selon lui, les gouvernements africains doivent décider s'ils veulent continuer à favoriser l'usage étendu des langues des anciennes puissances coloniales ou s'ils veulent remplacer les langues européennes importées par un choix des principales langues africaines. Selon lui, le haoussa et souahéli pourraient servir de lien national tout aussi bien que le français ou l'anglais.

Pour la publication de ses travaux, la communauté scientifique internationale accorde sa préférence dans l'ordre aux langues suivantes : l'anglais, le russe, l'allemand et le français. Cela signifie que l'audience des travaux d'un chercheur est maximale s'il publie en anglais. Dans notre troisième article, un vice-recteur adjoint de l'université Laval, Pr Yves Giroux, expose les moyens par lesquels les chercheurs non anglophones peuvent concilier leur désir d'être vraiment lus et celui de travailler dans leur langue.

Dans notre dernier article, le correspondant à Washington de *La Presse*, de Montréal, nous parle avec humour de son apprentissage de l'anglais. Lui fait pendant un texte similaire de M. Brian Moore dans notre partie anglaise. Nous vous invitons, amis lecteurs, à prendre plaisir à la lecture de ces expériences. Les parents de M. Pelletier et de M. Moore n'avaient pas entendu parler, semble-t-il, de la merveilleuse méthode du professeur Guberina !

COMMISSAIRE AUX LANGUES
OFFICIELLES
COMMISSIONER
OF OFFICIAL LANGUAGES



LANGUE
et société

N° 6, Automne 1981

revue d'information et d'opinion, est une publication trimes- trielle du Commissaire aux langues officielles, Max Yalden. Elle a pour objet d'alimenter la réflexion et de servir de tribune pour l'examen des grandes questions linguistiques qui se posent au Canada et à l'étranger.

Les opinions exprimées ne reflètent pas néces- sairement celles du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

Comité consultatif

Nick Ardanaz

Directeur des Services des langues modernes du ministère de l'Éducation, Colombie-Britannique.

Henry Best

Recteur de l'Université Laurentienne, Ontario.

Jean-Denis Gendron

Directeur du Centre international de recherche sur le bilinguisme de l'Université Laval, Québec.

John Godfrey

Président de l'Université de King's College, Nouvelle-Écosse.

John Gray

Chef du bureau d'Ottawa du Globe and Mail, Ontario.

Manon Vennat

Chef du contentieux AES Data Ltée, Québec.

Bernard Wilhelm

Professeur titulaire, Université de Regina, Saskatchewan.

Langue et société est une réalisation de la Direction de l'information du Bureau du Commissaire aux langues officielles. Directrice : Christine Sirois; rédactrice en chef : Hazel Strouts; production : Roslyn Tremblay.

Les lecteurs sont invités à faire part de leurs commen- taires et suggestions à la rédaction à l'adresse suivante : Rédactrice en chef, Bureau du Commissaire aux langues officielles, Ottawa, Canada K1A 0T8, tél.: (613) 995-7717.

Le Bureau du Commissaire se fera un plaisir de four- nir des exemplaires gratuits de la revue sur simple demande.

La reproduction des articles est autorisée à condition que la source en soit citée intégralement.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada
1981
Imprimé au Canada

Le meilleur moment pour l'initiation à une langue seconde se situe vers quatre ou cinq ans alors que l'enfant possède très bien sa langue maternelle. L'enfant devrait alors apprendre la nouvelle langue oralement, dans des situations vécues exactement comme il a acquis la première.



Directeur du Centre SUVAG de Zagreb, qui applique dans le cadre d'un programme de recherches la méthode verbotonale d'orthophonie dont il est le père, M. Petar Guberina est aussi professeur de psycholinguistique à l'université de Zagreb, en Yougoslavie. La méthode verbotonale est utilisée dans environ 500 centres semblables partout dans le monde et donne d'excellents résultats pour l'apprentissage d'une langue seconde.

Peut-on devenir parfait bilingue ?

PETAR GUBERINA

La méthode de Saint-Cloud-Zagreb traite les langues, et plus précisément l'acte de communication verbale, comme un phénomène complexe conditionné par un ensemble de facteurs linguistiques, paralinguistiques et circonstanciels. Une langue fait donc appel à l'ouïe, à la vue et à l'ensemble du corps : c'est un fait biologique. Ce qui explique le nom ainsi donné à cet enseignement, qualifié de *structuro-global audiovisuel*. La méthode en question, qui voit la langue comme un tout, utilise la totalité des éléments du milieu linguistique global : a) situations; b) intonations, rythmes, tempo de la phrase, pauses; c) gestes et mimiques (langage corporel); d) sentiments et émotions. En insistant particulièrement sur la langue parlée, et grâce à du matériel audiovisuel simulant les conditions réelles, cet enseignement favorise l'assimilation chez les élèves.

Lorsqu'ils préparent leurs cours, les professeurs doivent s'attacher à expliquer les sens multiples d'un même mot « en situation ». Ainsi, selon qu'il y a ou non ironie, le simple mot « Bravo ! » peut aussi bien correspondre à des félicitations qu'à une critique. De même pour la structure syntaxique où, suivant les cas, la phrase « Il a travaillé et il a réussi » peut être simplement la juxtaposition de deux indépendantes ou comporter une relation causale. L'enseignant employant cette méthode doit donc faire appel à des situations différentes pour indiquer

les sens d'un même mot qui seront fonction du contexte, aussi bien que des variations vocales ou gestuelles.

Des mots replacés dans leur contexte

La méthode en question ne consiste pas dans une mémorisation par répétition, mais dans l'utilisation de quelques mots et structures grammaticales qu'on retrouve lors de chaque leçon dans un nombre théoriquement illimité de situations, celles-ci augmentant au fur et à mesure que l'élève progresse.

La répétition, surtout dans les premières leçons, sert à inculquer la bonne prononciation et le sens d'un certain nombre de mots et de structures grammaticales puis, plus tard, syntaxiques, correspondant à des situations différentes.

La répétition joue un rôle majeur dans le système verbotonal, technique utilisée pour corriger la prononciation et qui constitue l'une des composantes essentielles de la méthode de Saint-Cloud-Zagreb. Ce procédé aide les élèves à bien prononcer en leur faisant modifier leur comportement psychophysologique dans l'acte parlant et en décourageant toute activité intellectuelle pouvant gêner la perception auditive du sujet. À ce titre, il a plusieurs applications tant en orthophonie et en thérapie de la compréhension du langage que dans l'enseignement d'une deuxième langue.

La méthode est donc le contraire de ce que l'on croit souvent quand on l'assimile à la répétition ou au pur conditionnement. Elle oblige les élèves à transcender l'imitation qui leur est proposée oralement ou par film, et à exploiter, à transposer la situation présentée dans la leçon en créant (d'abord avec l'aide du professeur, seuls par la suite) des situations originales. Il n'est donc pas totalement erroné, quoiqu'il y ait des différences, de dire que cette méthode repose sur les principes qui permettent l'acquisition de la langue maternelle.

De toute évidence, une fois que l'on connaît sa langue maternelle, l'apprentissage d'une autre est facilité par une certaine maturité intellectuelle résultant en partie de l'acquisition de la langue de base, de mécanismes auditifs rôdés et de structures linguistiques assimilées. Bien que n'étant pas toujours la même, voire totalement absente pour certains groupes d'âge, cette influence est un facteur déterminant de progrès pour qui apprend une langue seconde.

Voyons donc ce qu'il en est par catégorie d'âge.

Une période idéale

Les meilleures conditions d'apprentissage d'une langue étrangère se trouvent réunies chez l'enfant jusqu'à 5 ou 6 ans. C'est à cette époque que, pour peu que les conditions sociales s'y prêtent, le cerveau est capable de manier naturellement et presque totalement la langue maternelle, en fonction de l'intelligence de chacun. La consonne (r) peut encore manquer,

mais elle ne tardera pas à apparaître spontanément.

C'est vers 6 ou 7 ans qu'est freiné cet apprentissage, parce que la perception du phonème revêt deux aspects, l'un positif, l'autre négatif. L'enfant, en effet, commence à percevoir (à substituer) les phonèmes de la nouvelle langue en fonction de sa langue maternelle. Les « erreurs » ainsi commises démontrent positivement le niveau de l'intelligence de l'enfant et la connaissance qu'il a de sa langue.

Reproduisant « l'erreur » d'un adulte de sa nationalité, un petit Yougoslave de 6 ans pourra dans certains cas entendre et prononcer le (y) différemment du (i) français. De la même manière que pour un petit Américain le (ju) prendra la place du (y) français.

C'est donc avant 6 ans que l'enfant peut le mieux « absorber » une deuxième langue, car c'est la période de l'enfance où le système phonétique et phonologique essentiel aux opérations perceptives des sons de la parole ne repose pas encore complètement sur les structures psycholinguistiques du sens de la dite parole. Ce mécanisme commence à opérer, *aléatoirement d'abord*, vers cet âge et devient systématique après 9 ans.

Une réserve cependant : cela n'est vrai que dans les cas où l'enfant apprend cette autre langue *oralement* dans des situations vécues, exactement comme il avait acquis sa première langue. Si les parents ou les professeurs, fussent-ils excellents, qui

enseignent cette langue se mettent à l'écrire tout de suite ou le font avant que l'enfant n'ait acquis parfaitement la prononciation, et, évidemment, le rythme et l'intonation, rien ne saurait garantir qu'il en acquière parfaitement la maîtrise. Cela risque d'arriver avec la mode actuelle d'apprendre à écrire aux enfants dès l'âge de 3 ans et même plus tôt.

Pour chaque niveau d'âge : 3 ans, 4 ans, 6 ans, 6 ans 1/2, il est en outre nécessaire d'utiliser les situations, le matériel et la pédagogie convenant à l'enseignement de la première langue. On obtient ainsi d'excellents résultats.

Gare à la prononciation

Une fois dépassé « l'âge d'or » de l'apprentissage des langues étrangères, l'enfant commence à achopper sur la prononciation et la grammaire. Sa langue maternelle s'immisce alors partiellement dans les structures phonétiques, phonologiques, grammaticales et surtout syntaxiques de la deuxième langue. Mais la correction s'effectue vite, le plus souvent grâce à une simple réaudition du modèle. La langue maternelle ne suscitant pas des substitutions systématiques, les « erreurs » leur correspondant sont moins automatiques et le facteur auditif prend le pas sur l'intervention psycholinguistique de la langue de départ. Bien sûr, un enfant qui n'a jamais prononcé le (y) français ou le (th) anglais ne reproduira pas tout de suite ces phonèmes, pas même après une réaudition. Mais ce n'est pas la relative imperfection articulaire des premiers débuts

de l'apprentissage qui empêchera un enfant de 6 ou 7 ans de fort bien assimiler une langue étrangère en fonction du milieu où il l'apprend et du stade de développement de son intelligence. Dès le début il absorbe parfaitement le rythme et l'intonation, ce qui va accélérer chez lui la correction de l'audition et de l'articulation.

Dans des conditions de milieu identiques, un enfant de plus de 7 ans garde les mêmes possibilités d'acquisition qu'un plus jeune et cela jusqu'à 9 ou 10 ans, mais le modèle doit, dans certains cas, être davantage écouté et la prononciation correcte peut requérir plus de tâtonnements. Le rythme et l'intonation étant cependant acquis immédiatement, comme dans le cas précédent, la perfection de la prononciation s'acquiert très rapidement¹.

Celui qui s'initie pour la première fois à une autre langue au cours de cette phase de l'enfance arrive à bien l'assimiler sans procédés techniques ou systèmes correctifs particuliers. Le phénomène est cependant plus lent que chez les enfants ayant commencé plus tôt. Certaines substitutions imputables à la langue maternelle peuvent apparaître, mais elles sont corrigées ou améliorées spontanément par l'enfant, sans que l'erreur – la substitution – ne s'incruste dans son cerveau, puisqu'elle ne réapparaît pas systématiquement. Il faut davantage de temps pour acquérir une prononciation parfaite, mais la

perfection est toujours atteinte, surtout si l'enfant vit dans un milieu où la langue qu'il apprend est couramment utilisée comme langue maternelle.

Entre 9 et 14 ans

C'est vers 9 ou 10 ans que l'enfant commence véritablement à percevoir la phonétique et la phonologie de la deuxième langue à travers le système linguistique de sa langue maternelle. Vu l'importance que celle-ci présente pour le langage intérieur, pour le développement et l'expression de l'intelligence et de l'affectivité de l'enfant et pour son comportement, les forces psycholinguistiques – et non seulement linguistiques ou linguistico-phonologiques – opèrent de façon permanente au cours de l'activité sélective du cerveau dans ses réactions aux stimuli acoustiques qui sont produits par les phonèmes de la deuxième langue et lui sont transmis sous forme d'influx nerveux.

Cela n'implique nullement qu'un sujet de 9 à 14 ans ne soit pas en mesure, dès la première stimulation phonétique, de réagir « correctement » à un phonème. On pourrait même établir que de la limite supérieure à la limite inférieure de ce troisième stade de l'enfance – de 13/14 ans à 9/10 – l'enfant est capable d'imiter « correctement », dès la première audition, un bon modèle de la deuxième langue ou, si besoin est, de se « corriger » très vite. Le rythme et l'intonation sont presque toujours bien calqués dès que le modèle correct est transmis. Ce qu'il est essentiel de souligner, c'est

qu'alors l'intéressé s'abandonne aux « forces » psycholinguistiques de sa langue maternelle et qu'il réagit par un système de substitution calqué sur cette dernière. Cela se produit dès que le cerveau n'est plus à même d'opérer la sélection perceptive « juste » (de répéter le phonème « correctement ») dans l'ensemble redondant de l'émission phonétique appartenant à la deuxième langue.

Cette caractéristique de ce stade marquera ensuite inexorablement la *période adulte* où l'écoute de cette langue se trouve conditionnée par le système linguistique maternel. C'est donc à ce moment que va commencer le travail le plus acharné pour une bonne acquisition de la langue seconde et qu'il faudra pouvoir disposer de méthodes efficaces d'apprentissage.

Les milieux bilingues

Il faut distinguer deux types de situations bilingues :

- Le premier concerne les enfants dont les parents parlent deux langues maternelles différentes, ou ceux qui sont nés dans un pays étranger et sont en contact permanent avec les enfants de ce pays.

Dans le cas des parents « mixtes », le bilinguisme s'acquiert tout naturellement si chacun d'entre eux parle toujours à l'enfant dans sa langue maternelle. La langue, étant pour l'homme, un phénomène biologique, l'enfant s'adressera dans ces conditions automatiquement à chacun de ses parents dans la langue qu'il sait être la sienne. Il ne se rendra même pas compte

1. Soulignons ici encore qu'il faut un milieu où l'on parle la deuxième langue de l'enfant comme langue maternelle. Sinon, le professeur doit connaître parfaitement bien cette langue.

qu'il change, il le fera inconsciemment. Le langage servant essentiellement à des activités concrètes, dans la toute petite enfance l'expression des activités concrètes y est assimilée à leur expression langagière.

L'enfant devient ainsi parfaitement bilingue, car il s'approprie les deux langues pendant la période de croissance maximale de son cerveau dans lequel se développent des liaisons neurologiques très variées. Les langues s'impriment dans le cerveau en croissance dont les différentes structures s'organisent, et le bilinguisme apparaît spontanément.

Dans le cas d'un enfant né dans un pays étranger, c'est le même phénomène, bien que les sources des stimulations soient différentes. Au lieu d'être l'un des parents pour chacune des langues, elles sont l'entourage pour l'une et les parents pour l'autre.

À partir des expériences faites essentiellement avec des enfants de migrants, on peut dire que les jeunes nés dans un pays étranger progressent plus vite dans la langue locale grâce à leur contact avec les « copains » du cru. Cela n'est cependant plus le cas si les parents s'appli-

quent à ce que l'enfant apprenne tout de suite aussi leur langue maternelle. Ce qui est certain, c'est que cette situation est pour les enfants une occasion à ne pas rater de devenir parfaits bilingues.

Il est hors de doute qu'un enfant né dans un pays étranger peut acquérir le langage de ce pays aussi bien que les enfants issus de parents expatriés qui en sont originaires et qui utilisent la langue de leur patrie d'adoption comme leur langue première.

- Le deuxième est le bilinguisme circonstanciel. Les possibilités sont évidemment fort nombreuses. Voyons-en deux.

1) L'enfant a 4 ou 5 ans; il connaît déjà sa langue maternelle au moment où ses parents quittent à titre temporaire ou définitif leur pays d'origine.

2) L'enfant ne change pas de pays; il a très bien appris sa langue maternelle tout petit et, pour diverses raisons, il doit apprendre une deuxième langue. Si le système d'apprentissage est celui que nous avons évoqué pour les enfants de moins de 6 ans, il pourra connaître parfaitement une deuxième langue et être presque parfaitement bilingue à l'âge de 6 ans.

Comme nous l'avons dit, le meilleur moment pour l'initiation à une langue seconde se

situe vers 4 ou 5 ans, car alors l'enfant domine déjà bien sa langue maternelle. En outre, à 6 ans, l'enfant entre à l'école et il est très souhaitable qu'il soit déjà bilingue, ce qui sera pour lui un atout fort précieux.

Développer le potentiel

Ayant évoqué le problème de l'âge idéal pour apprendre une deuxième langue, nous avons souligné le climat pédagogique le plus favorable pour qu'elle soit parfaitement ou très bien acquise. Nous avons donc expliqué la méthode de Saint-Cloud-Zagreb afin d'aider le lecteur à mieux comprendre les conditions pédagogiques essentielles à cet apprentissage.

Contrairement à ce que prétendent certains éducateurs et psychologues qui insistent sur le danger du bilinguisme, il est possible de devenir bilingue sans danger pour l'individu compte tenu de ce que j'ai indiqué.

C'est le devoir des responsables et des pédagogues de tous les pays de permettre aux enfants de profiter de leur âge pour acquérir cette compétence, dans le cadre, évidemment, des méthodes appropriées. Il serait impardonnable de négliger le potentiel exceptionnel dont disposent les jeunes enfants pour apprendre parfaitement bien une deuxième langue.

Les pouvoirs publics et les organismes s'efforcent d'encourager l'emploi du français dans le monde scientifique, mais les chercheurs francophones eux-mêmes boudent leur langue, pourquoi ?

Le français dans les communications scientifiques

YVES M. GIROUX

Langue diplomatique par excellence pendant plusieurs siècles, le français a-t-il encore un rôle à jouer aujourd'hui dans les échanges scientifiques internationaux ? Peut-il participer utilement aux importants transferts technologiques qui ne cesseront de marquer le développement des nations ? Cette question d'importance vitale pour toutes les communautés francophones est particulièrement aiguë au Québec.

La sociolinguistique enseigne que le contact des langues s'accompagne généralement d'une concurrence qui, dans la plupart des cas, assure la suprématie de celle qui est l'apanage du pouvoir de l'heure, qu'il soit politique, commercial, culturel ou technologique. C'est ainsi que l'instrument de la science, au cours des siècles récents, a été successivement le latin, le français, l'allemand puis, de nos jours, l'anglais. Une étude de l'UNESCO rapportait dès 1963 que 60 pour cent de la documentation scientifique était rédigée en anglais, le français ne venant qu'en quatrième place avec 9 pour cent, derrière le russe et l'allemand, avec 11 pour cent chacun. Or, étant donné la portée à l'échelle mondiale des moyens de communication et la facilité des voyages transocéaniques, la prédominance de l'anglais est plus forte que jamais et laisse bien peu de place aux autres langues.

Tout ce qu'il faut aujourd'hui à un scientifique pour assister aux grandes réunions internationales et frayer avec les sommités scientifiques, c'est un billet d'avion, un passeport, quelques jours et . . . l'anglais ! Les Japonais, les Scandinaves et les Québécois, parmi tant d'autres, l'on bien compris.



Yves M. Giroux est vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche à l'Université Laval. Il a déjà beaucoup écrit pour la presse scientifique, canadienne aussi bien qu'américaine. Il est donc particulièrement au courant du problème de l'audience que vaut à un texte scientifique la langue dans laquelle il est rédigé. Ingénieur civil, il a effectué ses études à l'Université Laval puis au *Massachusetts Institute of Technology*.

Voilà le cadre de notre interrogation sur le rôle du français et l'objet des débats actuels au Québec. Langue principale de nombreuses communautés, parlée par 230 millions de personnes aux quatre coins de la terre, trait d'union d'une importante francophonie mondiale qui se reconnaît et s'organise de mieux en mieux, la langue française peut-elle, face à l'anglais, servir utilement aux échanges scientifiques internationaux ? Et dans l'affirmative, quelle peut être l'attitude des scientifiques francophones ?

Cri d'alarme

Ce n'est pas d'hier que l'on s'est rendu compte, au Québec comme en France, que l'omniprésence de l'anglais risquait d'entraîner la désaffection du français comme langue scientifique. Baroux¹ signalait déjà, en 1972, le danger d'appauvrissement qui menaçait la langue française scientifique et proposait l'élaboration d'une terminologie normalisée dans ce domaine. Comme la plupart des néologismes techniques sont créés et définis en anglais, les scientifiques d'autres langues doivent en adopter des traductions; mais la dynamique de la circulation de l'information scientifique fait que l'on traduira souvent la même nouvelle expression simultanément à Ottawa, Québec et Paris sans uniformisation. D'où la nécessité fréquente, pour bien se comprendre en français, de renvoyer au néologisme anglais initial. C'est là qu'une banque internationale de terminologie pourrait être d'un grand secours.

1. Baroux, J., *Le Soleil*, le 8 septembre 1972.

Mais c'est surtout Drapeau¹ qui, plus récemment, statistiques à l'appui, donnait l'alerte au Québec. Persuadé que le français ne joue pas le rôle qui devrait lui revenir en raison de l'étendue mondiale de sa pénétration, convaincu aussi que ce sont les chercheurs francophones eux-mêmes qui en sont responsables, il a analysé, sous l'angle de la langue utilisée, les publications scientifiques et les conférences préparées par des chercheurs de divers établissements et organismes québécois francophones. Il arrive au résultat global que sur 4 000 articles publiés, 83 pour cent étaient rédigés en anglais et que sur plus de 800 communications à des congrès scientifiques, 65 pour cent étaient présentées dans cette langue.

Ce phénomène n'est pas typiquement québécois; en France aussi les pouvoirs publics sont conscients du problème et reconnaissent le besoin de lutter. Ailleurs, la situation est identique : en Allemagne, en 1972, 50 pour cent de la production scientifique était publiée en anglais. La même année, la principale revue italienne de physique ne contenait que des articles en anglais.

Tout récemment encore, la revue française *Biologie Cellulaire*, qui publie déjà de nombreux articles en anglais, a annoncé à ses lecteurs qu'elle changeait de nom pour s'appeler désormais *Biology of the Cell* dans le but précis « d'accroître l'audience internationale du périodique ».

On ne peut, bien sûr, imputer ce résultat à l'absence de périodiques francophones. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) accorde des subventions à une cinquantaine de revues scientifiques canadiennes. Or, l'examen de 36 de ces publications, officiellement bilingues, révèle qu'en 1979 seulement 12 pour cent de leurs pages étaient rédigées en français. Et si l'on exclut de l'échantillon cinq périodiques de nom français et d'origine québécoise, la part du français tombe à cinq pour cent. Même résultat quand on parcourt les journaux de recherche publiés par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC).

Dans les deux cas, les pages anglaises ne sont pas toutes dues à des Anglophones, mais aussi à des chercheurs francophones qui, de toute évidence, préfèrent publier en anglais, même dans des revues canadiennes bilingues.

Il faut noter que ceux que l'on appelle, en simplifiant, des « chercheurs francophones » sont, plus justement, des scientifiques qui travaillent dans des établissements francophones et dont plusieurs sont venus au Canada à l'occasion de la vague d'immigration de scientifiques dans les années 60. Bon nombre d'entre eux n'ont pas le français comme langue maternelle, même s'il sont devenus francophones. Pour plusieurs, le français est la troisième, voire la quatrième, langue apprise.

Cela bouge

Le gouvernement québécois a depuis longtemps annoncé sa ferme volonté d'intervenir et de

légiférer en vue de protéger la langue française dans tous les domaines envahis par l'anglais. C'est d'ailleurs une situation inévitable dans les sociétés multilingues, mais encore plus exacerbée au Québec, étant donné le déséquilibre entre les forces en présence.

L'adoption de la Loi 101, la *Charte de la langue française*, a marqué à cet égard un grand tournant et est déjà en passe après quelques années de modifier considérablement le visage linguistique du Québec. Mais il est important de souligner qu'en dépit de ce contexte nettement coercitif, le gouvernement reconnaît l'exception que constituent les laboratoires de recherche industrielle et prévoit la possibilité d'ententes particulières quant à leur programme de francisation. L'Association des directeurs de recherche industrielle du Québec (ADRIQ) avait fait état des retombées néfastes qu'aurait sur le développement économique tout règlement qui pourrait empêcher les chercheurs d'oeuvrer avec une efficacité maximale. Le ministre Camille Laurin, qui ne manque pourtant pas de courage en la matière, a reconnu qu'on « ne peut pas forcer les chercheurs à publier en français leurs communications scientifiques ». Notons, cependant, qu'en mars 1981, 66 pour cent des laboratoires visés n'avaient pas jugé utile de demander une entente particulière, acceptant implicitement de franciser leurs activités selon les calendriers prescrits.

Le gouvernement québécois a aussi mis au premier rang de ses

1. Drapeau, A.J., « Publiens en français, langue scientifique internationale », *Eau du Québec*, vol. 12, n° 4, novembre 1979.

priorités la définition d'une politique scientifique. Ses réflexions et ses propositions ont pris la forme, respectivement, d'un livre vert¹ et d'un Livre blanc² où il déplore la très grande dépendance de systèmes documentaires et de bases de données anglais, même pour des résultats obtenus au Québec. Il prend aussi acte du dilemme dans lequel se trouve le chercheur francophone qui voudrait tout à la fois publier dans sa langue et rejoindre un auditoire aussi vaste que possible. Pour l'instant, il n'y a pas de solution. Tout en reconnaissant la place relativement modeste du français dans le monde scientifique international, le Livre blanc juge inconcevable que le Québec ne s'en préoccupe pas; il y voit une « question élémentaire de dignité et de cohérence de l'affirmation culturelle ». Avec une prudente modération, le gouvernement se déclare prêt à appuyer les gestes en ce sens que pourraient proposer les associations scientifiques. Il évoque aussi la possibilité de créer au Québec une revue scientifique et technique d'intérêt général, dans le genre de la revue américaine *Science*. Il s'interroge de plus sur l'opportunité d'exiger que les recherches subventionnées par des fonds publics fassent l'objet d'un rapport en français (sans exclure, semble-t-il, que ces travaux soient aussi publiés en anglais, ce qui ferait toute la différence).

Sur un autre plan, il faut signaler la fondation à Montréal, en

1. *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*, Gouvernement du Québec, 1979.

2. *Un projet collectif*, Gouvernement du Québec, 1980.

décembre 1979, d'une Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française (LISULF), organisme qui se donne pour objectifs « d'étudier, d'analyser et de diffuser toute information concernant l'usage de la langue française par les scientifiques » et qui vise à « promouvoir l'usage du français ».

Des efforts considérables sont déployés en divers milieux pour surmonter certains des obstacles. Les programmes d'aide aux publications scientifiques des organismes subventionnaires fédéraux, de même que celui du Fonds FCAC, à Québec, permettent d'année en année à plusieurs périodiques scientifiques québécois de rentrer en quelque sorte dans leurs frais. Ce Fonds, qui comporte aussi un volet « rapports et mémoires de recherche » et un plan d'aide à l'édition d'ouvrages scientifiques de langue française, a consacré 320 000 \$ à ces programmes en 1980-1981 et se proposait, en mai 1981, d'en accroître l'enveloppe pour l'année suivante.

Notons finalement que les universités québécoises, que cette question préoccupe également, tentent elles aussi de faciliter la publication en français malgré l'austérité régnante. Ainsi, à l'Université Laval un budget de 150 000 \$ est attribué annuellement à un Programme d'aide à la publication savante dont le but est de faciliter la diffusion, très majoritairement en français, des travaux des professeurs.

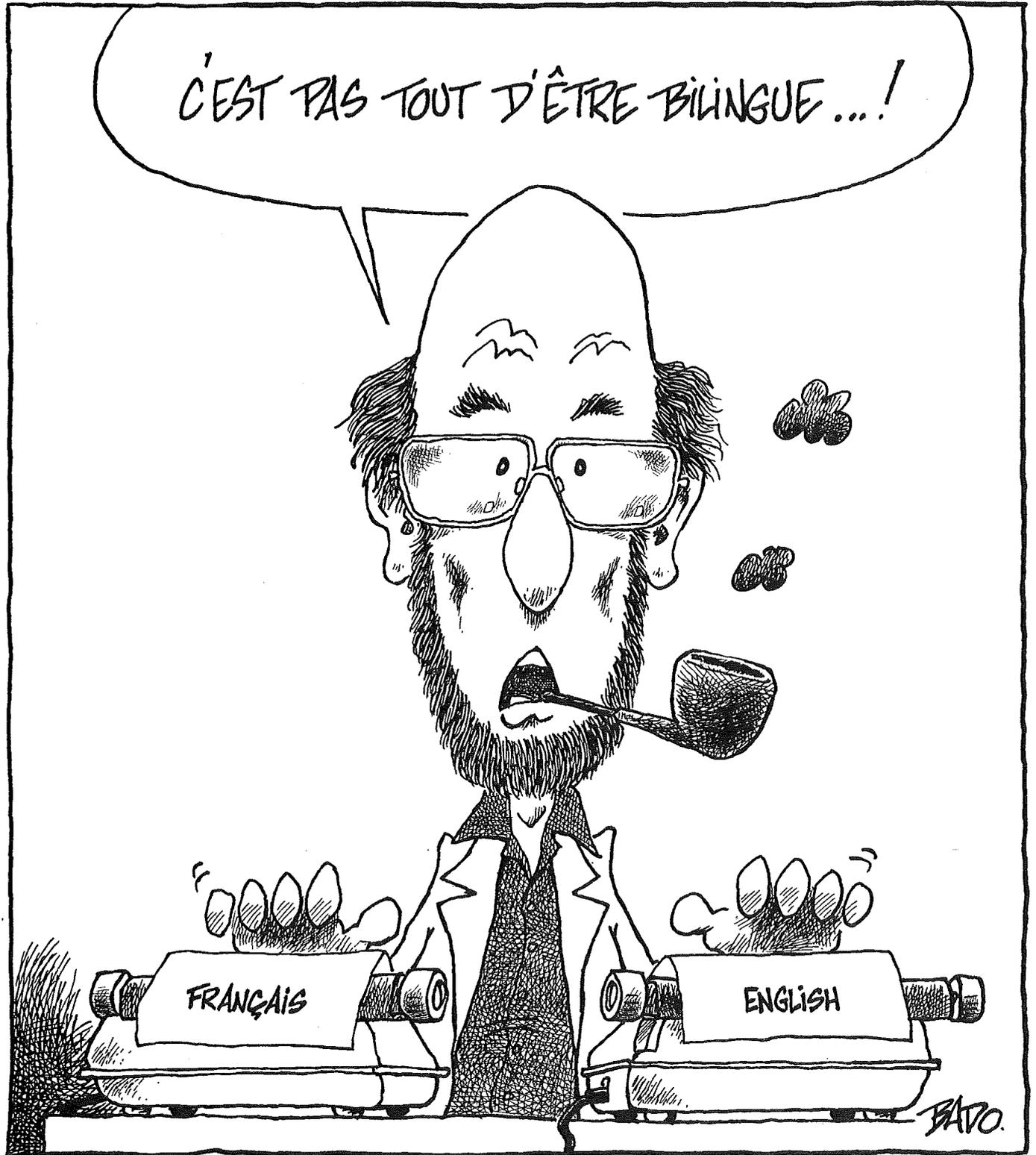
Cela bouge donc. Il faut par conséquent chercher ailleurs

pourquoi les scientifiques francophones boudent leur langue.

L'efficacité avant tout

Lorsqu'un chercheur s'apprête à faire connaître les résultats de ses travaux et qu'il choisit la revue à laquelle il les proposera, son objectif est double : publier rapidement, dans une revue réputée, et atteindre le plus grand nombre possible de collègues. Tout en étant sensible au prestige éventuel et aux répercussions de sa décision sur sa carrière, le chercheur a généralement une motivation plus profonde et plus fonctionnelle. Si ses articles sont acceptés dans ces revues de haut calibre, et donc très sélectives, c'est autant pour lui-même que pour les autres la confirmation d'une méthodologie correcte, d'une démarche scientifique rigoureuse et, habituellement, d'une certaine originalité. Cela lui permet aussi de se soumettre à la critique parfois très sévère des comités de lecture, dont les conseils, par ailleurs, peuvent être fort précieux. Il s'assure ainsi que ses résultats seront rapidement connus des autres chercheurs susceptibles de les utiliser pour faire avancer leurs propres travaux. Bref, ce que souhaitent les chercheurs, c'est une insertion efficace dans le système scientifique.

Or, les revues en question ne sont généralement ni québécoises ni canadiennes, mais plutôt « internationales », et rédigées il va sans dire presque exclusivement en anglais. C'est aussi un dilemme pour les chercheurs canadiens anglophones qui, pour les mêmes considérations,



préfèrent souvent publier dans des périodiques internationaux, ou carrément américains, au détriment de publications canadiennes.

Il faut en outre tenir compte des « collègues invisibles », collectivités assez floues, regroupant une centaine de chercheurs d'une même discipline qui, tout en écrivant dans les mêmes revues, se consultent sur l'interprétation de leurs résultats, se rencontrent dans les réunions scientifiques, participent aux travaux de comités, s'échangent des étudiants et entretiennent entre eux une correspondance scientifique suivie. Tout chercheur actif voudra éventuellement faire partie d'un tel collège et bénéficier de ses retombées. Il est évident que c'est l'anglais qui est la langue d'usage et que l'on a peu d'espoir d'y pénétrer autrement qu'en anglais.

Il est assez fréquent qu'un Canadien, francophone ou



Âgé de 32 ans, M. Guy Badaux est l'un des plus jeunes auteurs de caricatures paraissant en

page de la rédaction dans les journaux canadiens. Il dessine actuellement pour *Le Droit*, à Ottawa, où il signe Bado. C'est à Montréal, sa ville natale, qu'il a commencé à étudier les arts avant de le faire à Paris puis à Aix-en-Provence. Il a ensuite travaillé pour *The Gazette*, *Le Devoir* et un hebdomadaire disparu, *Le Jour*. Il publie aussi une bande comique dans *Croc*, mensuel québécois. Ses bandes dessinées doivent bientôt sortir en collection.

anglophone, participant à un congrès scientifique aux États-Unis, s'aperçoit au cours de discussions que ses interlocuteurs ignorent ce qu'il a publié dans une revue canadienne, dont ils connaissent généralement l'existence, mais qu'ils n'arrivent pas à feuilleter régulièrement; à fortiori, si l'article en question a été rédigé en français. D'où un sentiment de frustration bien compréhensible et, souvent, la décision de changer de langue ou de revue à la prochaine occasion.

Un problème de conscience

Ainsi s'explique cette décision personnelle de tant de Francophones de publier en anglais, et la plupart du temps dans des revues internationales, même quand il existe des revues francophones ou bilingues. Ils sont généralement conscients des conséquences possibles de leur geste sur le statut du français comme langue scientifique internationale, mais sentent bien qu'ils ne peuvent pas, individuellement ou même collectivement, changer grand-chose au courant imposé par la loi du nombre. Certains, sensibles à ce tiraillement, se font un devoir de publier une part de leurs travaux en français, ou du moins dans une revue canadienne; reste alors à choisir quelle part. Il serait dans ce cas, très grave de réserver ces gestes de principe pour les travaux secondaires ou, pis encore, de moindre qualité; c'est hélas une possibilité indéniable. D'autres se font un devoir de ne publier qu'en français, acceptant du même fait de courir un risque professionnel considérable. Leurs travaux ne seront pas connus et leurs

découvertes pourraient éventuellement être attribuées à d'autres chercheurs qui seront arrivés, eux aussi, aux mêmes conclusions comme c'est inévitable. La recherche scientifique a parfois un caractère très compétitif.

La présentation des demandes aux organismes subventionnaires fédéraux pose le même problème. Dans tous les cas, les demandes peuvent être rédigées dans les deux langues officielles et les conseils s'assurent, en composant les comités d'étude, que chacun comporte suffisamment de Francophones ou de bilingues pour que toute demande fasse l'objet d'un examen. Bien des chercheurs francophones préfèrent pourtant utiliser l'anglais, souvent parce qu'ils estiment qu'ils seront mieux compris par l'ensemble des membres du comité, ou par certains membres clés qu'ils connaissent et qu'ils savent unilingues anglophones. Mais aussi parce que, rédigeant déjà la plupart de leurs articles en anglais, disposant d'une bibliographie largement dans cette langue et connaissant parfois mieux la terminologie de leur discipline en anglais qu'en français, ils s'y sentent finalement plus à l'aise et trouvent plus efficace et plus rapide d'agir ainsi.

Cette attitude se retrouve également dans les échanges verbaux à l'occasion de diverses réunions où de nombreux Francophones, négligeant le système d'interprétation simultanée, s'expriment en anglais pour être certains d'être bien compris et pour éviter d'imposer à leurs collègues et amis l'obligation d'avoir recours aux récepteurs et

écouters individuels. Il est fréquent, dans de telles occasions, que des Francophones fassent quelques interventions en français « pour le principe » et passent rapidement à l'anglais. C'est, il faut le reconnaître, ménager la chèvre et le chou. Mais cela n'est pas vrai de tous; bon nombre de Francophones, sinon la plupart, ont beaucoup plus d'aisance verbale en français qu'en anglais.

Éléments de solution

Devant cette conjoncture et l'invasion de l'anglais, les solutions ne sont ni nombreuses, ni simples, ni bon marché. Les Francophones ne peuvent certes pas à eux seuls imposer le français sur le plan international et en faire un véhicule aussi efficace que l'anglais; l'évolution contemporaine de la science et de la technologie, comme le rapport des forces en présence, interdisent d'entretenir un tel espoir pour l'avenir prévisible.

Pour trouver des éléments de solution, il faut décomposer le problème et sérier les questions en examinant la situation particulière des différentes disciplines et les divers types de travaux pouvant faire l'objet de publication.

Il en est qui, par leur nature même, intéressent principalement les Francophones ou les Québécois. Entrent évidemment dans cette catégorie, par exemple, les travaux de linguistique et de littérature portant sur la langue française au Québec, ou sur l'histoire du Canada français, les nombreuses études sociologiques, économiques ou

anthropologiques dont la problématique se définit en fonction du secteur francophone. Mais il y a aussi, en sciences naturelles, d'importants travaux d'inventaire ainsi que des études écologiques, pour ne mentionner que ceux-là, dont le détail et la synthèse seront plus utilement publiés en français. Dans le domaine du génie, on peut présenter des résultats de recherches liées à des situations précises, par exemple, une étude débouchant sur un schéma d'aménagement des transports dans une région donnée, ou l'analyse des effets des conditions climatiques locales. La plupart de ces analyses peuvent être publiées dans les revues actuelles; dans certains cas, on pourrait avoir à en créer de nouvelles.

Mais il ne s'agit là que d'une fraction des travaux scientifiques. Il faut peut-être se préoccuper surtout de ceux qui portent sur des sujets de connaissances fondamentales, ou sur des thèmes absents des revues francophones existantes. Il ne faut pas non plus perdre de vue la liberté du chercheur qui peut lui faire préférer, pour les raisons déjà citées, que ses travaux soient publiés en anglais.

Diffuser des traductions

L'idée de lancer une grande revue scientifique québécoise est valable, mais ne saurait, du moins à court ou à moyen terme, résoudre de façon satisfaisante ce difficile problème.

Dès lors, il faut d'abord envisager la traduction des textes et leur publication simultanée en français et en anglais. Lorsqu'un

scientifique réussit à faire accepter un article, en anglais, dans une grande revue internationale, il faudrait s'assurer, peut-être en l'exigeant, mais certainement en le facilitant, qu'une version française soit offerte à la communauté scientifique francophone. À l'inverse, lorsqu'un article paraît en français, une large diffusion de sa version anglaise lui assurerait une meilleure audience internationale.

De toute façon, outre le problème des frais de traduction, il faut régler celui de l'organe de diffusion. Lorsqu'il s'agit de la version française d'un article en anglais, on peut, dans certains cas, envisager une édition peu coûteuse, comme on en trouve dans presque tous les départements universitaires, qui serait plus ou moins systématiquement distribuée dans les départements et laboratoires francophones. Ces derniers pourraient aussi pratiquer une politique de diffusion en français des articles de leurs chercheurs et créer à cette fin un périodique. Certains articles pourraient très bien être repris, en version française, par de nouvelles revues québécoises qui deviendraient, en quelque sorte, des recueils de traductions. Par des tirés-à-part, l'auteur pourrait répondre aux demandes de version française de son article.

Il pourrait à peu près en être de même pour les versions anglaises, cruciales, d'articles écrits d'abord en français. La diffusion est, dans ce cas, beaucoup plus problématique. L'auteur peut évidemment, s'il y a accès, expédier aux membres du

« collègue invisible » de sa discipline le tiré-à-part de son article et sa traduction. Mais, pour vraiment rejoindre la communauté internationale, il faut des précautions supplémentaires. L'essentiel est que les articles figurent dans les systèmes signalétiques spécialisés. On pourrait créer des revues destinées à diffuser ces versions anglaises et les offrir, peut-être dans des conditions avantageuses, aux bibliothèques scientifiques, un peu partout dans le monde. Ainsi pourraient naître des périodiques comme *Organic Chemistry in Quebec* ou *Energy Research in French Canada*.

On devra aplanir de nombreuses difficultés avant que quelques-uns de ces programmes ne soient mis en place et n'atteignent un niveau de fonctionnement satisfaisant. Le problème des droits d'auteurs supposera des arrangements particuliers, surtout en ce qui touche, pour un article cité dans sa version française, le nécessaire renvoi à la revue qui l'a d'abord publié en anglais. L'évaluation des coûts, y compris ceux de la traduction et des impressions à faible tirage, démontrera sûrement que les programmes de publication en parallèle ne seraient pas rentables. Qui paiera la note ? Il serait illusoire

de s'attendre à ce que cela soit exclusivement le fait des auteurs et des lecteurs. Les gouvernements canadien et québécois ont tous deux intérêt à promouvoir l'utilisation du français dans les communications scientifiques et à faciliter la diffusion des résultats des chercheurs francophones; ils devraient être prêts, soit à mettre sur pied eux-mêmes certains des moyens de diffusion requis, soit à accorder des subsides suffisants aux organismes qui entreprendraient de le faire.

Toutes ces mesures pourraient permettre des progrès considérables d'ici cinq à dix ans, contrer la perte de vitesse du français, assurer sa survie comme langue scientifique et, enfin, garantir au chercheur francophone un éventail de moyens de communication qui atténuerait pour lui la nécessité de publier en anglais. Il ne faut cependant pas se leurrer, car l'anglais demeurera longtemps la langue scientifique universelle et un grand nombre de chercheurs francophones, partout au monde, continueront à le préférer à leur propre langue.

Une lueur d'espoir

C'est à plus long terme, paradoxalement, que l'optimisme nous est permis. Les revues élec-

troniques, dans lesquelles les textes seraient d'abord inscrits en mémoire et ne seraient imprimés que sur demande et à la pièce, présentent de vastes possibilités, même si la technologie requise n'est pas encore au point et si des essais récents ont été infructueux. Il serait facile par ce procédé, une fois assurée la traduction, de la mettre en mémoire et d'offrir l'article à l'utilisateur dans l'une ou l'autre des deux langues officielles. Cela pourrait être étendu à d'autres langues. Dans ce cas, les grandes revues internationales, ne se confinant plus à une seule langue, deviendraient multilingues et véritablement internationales.

L'ensemble des moyens évoqués, diffusion de traductions et publication électronique, offre assez de débouchés inédits pour que, appuyé par une volonté politique soutenue, le français reprenne une place plus conforme à son statut dans la communauté scientifique internationale, du moins en ce qui a trait à l'écrit. Sur le plan verbal, c'est une toute autre affaire et il est beaucoup plus difficile d'imaginer des solutions valables, hors l'interprétation simultanée. À cet égard, l'anglais restera probablement *lingua franca* pour plusieurs décennies encore.

On ne peut s'attendre en Afrique à des progrès en matière de stabilité, d'égalité et de prospérité tant que les langues africaines n'auront pas été intégrées au réseau moderne de communications et d'enseignement qui recouvre le monde.



Spécialiste des langues africaines, M. David Dalby les a enseignées pendant près de 20 ans à l'École des langues africaines et orientales de l'université de Londres. Il est l'auteur d'une *carte linguistique de l'Afrique*. Ancien directeur de l'*International African Institute* de Londres, il a enseigné à l'université du Sierra Leone et à l'université de l'Indiana aux États-Unis. Il met actuellement au point une carte mondiale des langues vernaculaires.

La dynamique des langues en Afrique

DAVID DALBY

L'Europe et l'Amérique du Nord ont longtemps considéré les langues africaines comme un objet d'étude exotique réservé aux missionnaires, aux administrateurs coloniaux et aux linguistes de tout acabit. Grâce cependant au miracle des télécommunications du temps présent, l'Afrique est en train d'échapper à son effacement linguistique et occupe maintenant le centre de la scène que lui vaut sa géographie. Comme dans bien d'autres domaines, l'Afrique linguistique est faite de paradoxes dont l'analyse permet de mieux comprendre les difficultés auxquelles font face les peuples de ce continent. Elle donne en même temps une vue plus claire de la dynamique des langues dans le monde moderne.

En Afrique, à l'heure actuelle, les enfants de l'élite urbanisée, que ce soit au Nigeria, en Côte-d'Ivoire ou ailleurs, s'estimeraient réellement privés de quelque chose s'ils n'avaient pas chez eux le matériel vidéo leur permettant de bénéficier de films en langue anglaise ou française. Dans le même temps, les ruraux et les pauvres des villes bénissent le destin s'ils réussissent à prendre place pendant quelques années sur les bancs de la petite école, même s'ils n'ont qu'un accès réduit aux sources du savoir par manque d'enseignants qualifiés, de manuels ou même de cahiers, et cela dans quelque langue que ce soit !

L'immense majorité des Africains restent des analphabètes qui ne connaissent des affaires de leur pays, de leur continent ou du monde, que ce qu'ils entendent raconter dans leur propre langue ou en langue africaine seconde. C'est en outre selon l'importance démographique de la langue africaine de chacun que les individus ont accès à une information plus ou moins limitée véhiculée par la radio, les transistors ayant pénétré jusqu'au fin fond de la brousse. Alors, en effet, que quelques-unes à peine des multiples langues africaines sont parlées par plus d'un million de personnes, de nombreuses stations radiophoniques d'Afrique noire consacrent *globalement* moins de temps à la programmation dans toutes les langues traditionnelles de leur pays, qu'elles ne le font dans leur langue européenne officielle, quelquefois en relais à partir de l'Europe.

Cette distorsion qui marque à la fois les langues, l'enseignement et la communication a trois causes principales. La première est l'abondance des langues (nulle part aussi diverses qu'en Afrique) qui cloisonne automatiquement la communication et favorise l'hostilité ethnique et culturelle. La seconde est le développement accéléré mais capricieux des moyens modernes de communication, de l'imprimé au téléphone, à la radio et à la télévision par satellite. La troisième est l'inégalité de la répartition des chances et des privilèges.

La kaléidoscope linguistique

Réduite dans les projections cartographiques du monde, l'Afrique a une surface comparable à celles de l'Union soviétique et des États-Unis réunis, exception faite de l'Alaska. Plus important encore, sa population aura sans doute atteint cette année l'ensemble de celles de ces deux mêmes géants et elle augmente à un rythme beaucoup plus accéléré. Cette population est de plus fragmentée comme nulle part ailleurs, les 500 millions d'Africains se répartissant entre quelque 50 nations continentales et insulaires. Mise à part sa bordure nord où règnent l'arabe et le berbère, la carte linguistique de l'Afrique est encore plus complexe que sa carte politique, avec ses 1 250 à 2 000 langues, selon les critères utilisés pour les distinguer. Bien que plus des trois quarts de ces langues appartiennent à l'une ou l'autre des deux immenses « zones de plus grande affinité » (les familles Niger-Congo et chamito-sémitique), leurs relations historiques n'impliquent pas entre elles à l'heure actuelle un degré plus étroit de similitude qu'entre par exemple le français et l'hindî dans la famille indo-européenne. La distribution géographique et le morcellement des langues africaines est la résultante de millénaires d'isolement et de migrations qui font que des langues employées à des extrémités opposées de ce continent sont quelquefois plus proches entre elles que des langues voisines parlées dans le même pays.

Les divisions linguistiques et ethniques de l'Afrique en ont

facilité la conquête et la domination relativement brève par les grandes puissances européennes occidentales, en même temps qu'elles ont favorisé l'introduction durable des langues européennes qui sont devenues les langues de la communication, de l'administration et de l'enseignement. Au réseau continental complexe des langues africaines s'est superposé un manteau d'arlequin d'États auxquels une langue européenne servait de fragile trait d'union national. Les pays administrés en français, en anglais, en portugais, en espagnol, en afrikaans (et, il y a peu, en italien et en allemand) sont séparés par des frontières qui, nulle part, ne correspondent aux principales frontières linguistiques de l'Afrique.

Les contacts avec les langues européennes ont commencé le long de la côte occidentale de l'Afrique tropicale avec l'arrivée des Portugais il y a 500 ans. Les bouleversements sociaux et démographiques provoqués par le commerce des esclaves au travers de l'Atlantique, de même que l'installation des Européens en Afrique du Sud, ont créé un contexte qui a suscité l'apparition de langues nouvelles dites « créoles » utilisant un vocabulaire dérivé pour l'essentiel de l'euro-péen, mais employé dans un cadre grammatical, sémantique et phonologique largement tributaire des langues africaines. Ces langues « afro-maritimes » comprennent celles apparentées au portugais qui est parlé en Guinée-Bissau et dans les îles bordant la côte occidentale de l'Afrique; à l'anglais employé le long de cette même

côte et dans les Antilles; au français des Seychelles, de l'île Maurice et de la Réunion, dans l'océan Indien, ainsi que des Antilles; au néerlandais parlé par les Afro-européens ou populations « de couleur » de l'extrémité sud-ouest du continent (le kaaps ou langue afrikaans de la province du Cap, qui pénètre jusqu'en Namibie) ainsi que par les minorités rurales et urbaines d'Afrique du Sud (Afrikaners).

Afrique occidentale

Il est impossible de décrire en quelques lignes la multiplicité des conditions et des politiques divergeantes nées du kaléidoscope linguistique africain. Commençons cependant par l'Afrique de l'Ouest et plus précisément par la Guinée d'obédience française jusqu'en 1958, et le Sierra Leone, d'obédience britannique jusqu'en 1961, qui offrent l'exemple d'une situation modérément complexe. Avec leurs populations d'environ cinq millions d'habitants pour l'un et d'un peu plus de trois millions pour l'autre, chacun d'entre eux a de 15 à 20 langues indigènes dont six sont parlées de part et d'autre de leur frontière commune. Les langues officielles y sont d'un côté le français et de l'autre l'anglais. Depuis leur indépendance, les politiques nationales linguistiques des deux pays ont cependant pris des directions opposées. Comme l'ont fait plusieurs autres pays dits « francophones » d'Afrique, la Guinée a abandonné la politique éducative de l'époque coloniale qui mettait exclusivement l'accent sur la langue et la civilisation métropolitaines. Elle a désigné un

certain nombre de langues africaines « nationales » comme devant devenir les véhicules de l'enseignement régulier et de l'éducation permanente. Le **Sierra Leone**, par contre, où les deux principales langues (le mendé et le temné) étaient enseignées au primaire sous le régime colonial britannique, a maintenant institué un système scolaire basé exclusivement sur l'anglais. Précisons toutefois que cette décision fait aujourd'hui l'objet d'un débat. Au Sierra Leone, la situation est en outre compliquée par le fait que la *lingua franca* la plus répandue dans le pays est le « krio », langue créole traditionnelle apparentée à l'anglais et parlée à l'origine par des esclaves affranchis dont les origines linguistiques étaient fort diverses.

Plus à l'est, nous avons le **Cameroun** et ses huit millions d'habitants, qui, avec le Nigeria, constitue l'un des ensembles linguistiques les plus complexes d'Afrique et même du monde. C'est ainsi que dans la prairie du Cameroun central, il est très fréquent que chaque village ait sa langue et utilise pour la communication élargie une langue créole apparentée à l'anglais et que l'on appelle à tort le « pidgin ». La première langue officielle européenne du pays a été l'allemand mais, entre le moment de la défaite des forces allemandes locales en 1916 et l'indépendance du pays en 1960-1961, le Cameroun s'est administrativement divisé en une zone francophone et une zone anglophone. L'anglais et le français sont donc devenus les deux langues officielles de ce pays « bilingue », à l'exclusion de

toutes les langues ancestrales parlées à l'intérieur des limites artificielles du Cameroun.

Afrique du Sud

Descendant droit au sud vers la **République sud-africaine**, nous y trouvons un autre exemple d'un État « bilingue », dont les langues officielles (l'anglais et l'afrikaans) sont les langues maternelles respectives de 10 et de 20 pour cent d'une population d'environ 26 millions d'habitants.

On a beaucoup fait état de la très grande diversité ethnolinguistique de la majorité bantoue d'Afrique du Sud, mais elle semble en fait moins marquée que dans de nombreux pays situés plus au nord. Quelque 92 pour cent des noirs d'Afrique du Sud parlent l'une des deux grandes langues africaines du pays, le sesotho/setswana et le ngouni (qui comprend le zoulou et le xhosa). Si les différences dialectales de chacune d'entre elles étaient effacées par des formes écrites harmonisées, le sesotho/setswana et le ngouni, qui sont employés respectivement par plus de 40 et de 20 pour cent de la population, pourraient logiquement y constituer une autre paire de langues officielles. Ces deux langues présentent en outre l'avantage de figurer parmi les langues traditionnelles de quatre pays adjacents du sud de l'Afrique. Les langues africaines ont longtemps été utilisées comme des moyens de « diviser pour régner » en Afrique du Sud et le gouvernement y a désigné, parallèlement à l'anglais et à l'afrikaans, une langue africaine différente, ou variante d'une langue africaine, comme langue

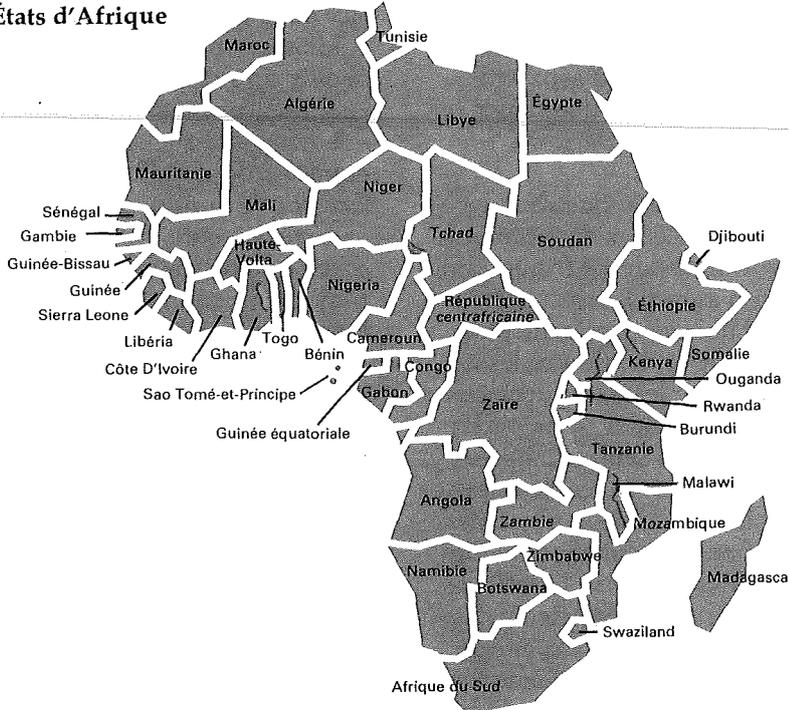
« officielle » de chacune des soixante républiques morcelées, les « Bantoustans », qui parsèment l'Afrique du Sud. Par réaction, les noirs favorisent l'anglais comme langue de leur unité nationale, car il constitue pour eux une langue seconde unificatrice qui leur ouvre les portes du monde extérieur et symbolise le rejet de l'afrikaans, langue fortement associée à la répression.

Afrique de l'Est

Passant à l'Afrique de l'Est, abordons la **Tanzanie**, l'un des rares pays d'Afrique, tous situés d'ailleurs dans l'est et le sud-est de ce continent, qui ait désigné une langue africaine comme sa seule langue officielle ou comme autre langue officielle parallèlement à la langue européenne de l'époque coloniale. Comptant plus de 16 millions d'habitants, et plus de 100 langues indigènes, dont la majorité du groupe bantou de la famille Niger-Congo, la Tanzanie a adopté l'une de ces langues comme langue officielle et langue unique d'enseignement à l'école, et en a fait la langue de la communication écrite. Cette langue est le souahéli, choisie du fait qu'elle constitue une *lingua franca* dans toute la Tanzanie ainsi que dans d'autres États de l'Afrique orientale. Cette langue comporte une littérature remontant aux XVIII^e siècle et son vocabulaire est en cours d'expansion pour y incorporer la terminologie scientifique et administrative moderne.

Plus au nord, passons à un dernier exemple, celui de la **Somalie**, dont la population est de trois millions et demi d'habitants sans compter les réfugiés. Ce pays

Les États d'Afrique



présente un caractère peu fréquent en dehors des pays arabophones du nord du continent, celui d'être presque unilingue. Après son indépendance, obtenue en 1960, l'italien et l'anglais y étaient les langues officielles conjointes mais ont été remplacées en 1973 par le somali, qui est la langue maternelle de plus de 95 pour cent de la population et est largement parlé en Éthiopie, au Kenya et à Djibouti. Il y a eu en Somalie une révolution linguistique remarquable qui a vu la langue essentiellement non écrite d'une population nomade devenir en huit ans l'unique langue officielle et administrative d'un État moderne et la seule langue d'enseignement au primaire et au secondaire. Ce renversement a été facilité par l'identification de

toute la nation à une seule et même langue, mais elle a comporté le même genre d'exigences que celles des États-nations unifiés autour d'une langue qui ont conduit à la reconfiguration cartographique de l'Europe centrale après la première guerre mondiale. La guerre récente de l'Ogaden éthiopien, dont la langue est le somali, en a été le résultat inévitable. La Somalie est de ce fait au bord de l'effondrement économique, obligée qu'elle est d'assurer la survie de plus d'un million et demi de réfugiés d'Éthiopie dont la langue est le somali.

Dilemmes et paradoxes

Les dilemmes et les paradoxes linguistiques de l'Afrique sont l'aboutissement de longues périodes de divergences histori-

ques, de migrations et de conquêtes. Leurs effets ont cependant été extraordinairement augmentés par l'accélération fantastique des progrès intervenus dans le domaine des communications. Les origines des langues se perdent dans la nuit des temps, mais pendant la plus grande partie de l'existence de l'homme, chaque langue a été parlée et a évolué au sein d'un petit groupe s'adonnant à la chasse, à la pêche ou à la cueillette, occupant peu à peu des espaces plus étendus et se séparant davantage les uns des autres. Ce n'est que récemment, avec la sédentarisation des collectivités, que l'écriture est devenue un second moyen de communication, le premier moyen durable. Cela s'est produit il y a 5 000 ans à peine dans le croissant fertile du Tigre et de l'Euphrate et en Afrique du Nord-Est. Depuis lors, les hiéroglyphes égyptiens ont conduit aux alphabets arabes et latins du Moyen-Orient et de l'Europe, lesquels sont ensuite « retournés » en Afrique. Il y a moins de 2 000 ans, l'invention de l'imprimerie en Extrême-Orient a correspondu au troisième grand « bond » des communications humaines, bien que le plein emploi de cette invention ne date que de à peine cinq cents ans au cours desquels elle a contribué à l'accélération de la connaissance et des réalisations. Quatrième grand progrès : l'explosion, depuis le début du siècle, de l'enregistrement magnétique et des télécommunications. On peut maintenant enregistrer la parole à titre permanent, sans passage par l'écriture, et la transmettre instantanément dans tous les coins du monde.

Distance et temps, qui étaient les deux grandes barrières naturelles à la communication, ont disparu, mais il en reste deux autres : celle des chances et des privilèges ainsi que celle des langues et des cultures. Elles sont plus que jamais sources de division en Afrique. Les conférences inter-africaines sur les problèmes sociaux, culturels et linguistiques du continent se sont multipliées à l'envie au cours des années récentes, et nombreuses ont été les nobles résolutions adoptées en anglais et en français. Bien que publiées et lues à Paris, à Londres et à New York, ces résolutions ne parviennent jamais aux oreilles de la majorité des populations africaines dans leurs propres langues et ont en réalité peu d'effets sur les difficultés réelles de ce continent. Le coût de chacune de ces conférences suffirait à financer les premiers stades du développement éducatif et scriptural d'une langue africaine quelconque et à payer formation et matériel permettant la production locale de textes dans cette langue. Mais peut-être les élites de toutes nationalités

trouvent-elles plus facile de discuter des obstacles – chances et privilèges – qui les séparent des moins fortunés, que d'agir pour les faire disparaître ...

Il est peu probable que diminuent les problèmes économiques ou linguistiques de l'Afrique tant que l'on n'aura pas trouvé un moyen d'unir ce continent plus efficacement et de réduire les barrières entre les élites urbaines et les masses rurales, sans parler des populations semi-urbanisées qui surnagent entre les deux extrêmes. Les principaux objectifs de tout financement du développement devraient être l'amélioration de l'écriture des principales langues africaines et l'expansion de leur usage dans l'enseignement et les télécommunications. Cela devrait s'adresser à toutes celles qui comptent au moins un million de locuteurs et comporter l'utilisation de *toutes* les langues africaines dans l'enseignement primaire ou celui des adultes chaque fois que le désirent les collectivités locales. C'est aux États africains de décider s'ils veulent continuer à communiquer entre

eux dans les anciennes langues coloniales ou s'ils préfèrent choisir un nombre limité des langues africaines prépondérantes – le haoussa et le souahéli par exemple –, dont ils feraient les langues de l'unité africaine. La connaissance du reste du monde et les rapports avec lui exigeront toujours la connaissance des langues non africaines par certains éléments des diverses populations africaines, mais on ne peut s'attendre en Afrique à des progrès en matière de stabilité, d'égalité et de prospérité, tant que les langues africaines n'auront pas été intégrées au réseau moderne de communication et d'enseignement qui recouvre le monde. Si l'on adopte pour cette intégration une démarche pratique, essentiellement fondée sur la participation des peuples concernés, les investissements financiers nécessaires seront très faibles, non seulement comparativement à ceux consentis dans d'autres domaines, mais vis-à-vis des avantages sociaux qui en résulteront.

(Adapté de l'anglais)

Maîtriser une langue seconde pour élargir sa culture ou pour survivre ? L'auteur, qui a appris l'anglais comme on apprend à skier, a la nette impression qu'il s'agit là d'un faux problème.



Jean Pelletier, qui est actuellement correspondant de *La Presse* à Washington, habite à Reston (Virginie) avec sa femme et son fils presque bilingue. Né à Sherbrooke (Québec), M. Pelletier a débuté dans le journalisme à Montréal et a récemment remporté le Concours national du journalisme pour avoir révélé l'histoire des otages américains cachés chez des diplomates canadiens en Iran. Son ouvrage *Évadés d'Iran*, coécrit avec Claude Adams, a paru cette année.

Parler, c'est grandir

JEAN PELLETIER

En Virginie, en banlieue de Washington, je vois mon fils de deux ans et demi parler indifféremment l'anglais, le français et une autre langue que seuls les humains de son âge comprennent, comme sans doute aussi son chat. Si nous vivions en Espagne, il parlerait espagnol. Qu'importe. L'important c'est de parler, de grandir.

À l'observer, je me revois adolescent dans l'ouest de Montréal prétendant connaître l'anglais, car il était inconcevable alors de n'être qu'unilingue français. Mais ma prétendue maîtrise de l'anglais n'impressionnait que ceux de mes amis qui n'en avaient aucune notion. D'une école primaire à l'autre, puis d'un collège classique à l'université, j'ai évolué avec un vocabulaire très pauvre qui me permettait tout au plus de prendre l'autobus ou de commander dans un Murray's lorsqu'il n'y avait pas moyen de dénicher une serveuse francophone. Les restaurants Murray's à cette époque embauchaient du reste fort peu de Francophones.

Ce n'est qu'en 1968 que je fis le grand bond. Je décidai de prendre le train pour Victoria en Colombie-Britannique (à l'école, on nous conseillait de dire la « Colombie canadienne » où pendant trois mois j'ai travaillé comme jardinier et préposé de stationnement, plongeant corps et biens *in the English Culture*).

Je n'étais pas le seul Québécois à l'époque à avoir emprunté le même chemin. Obnubilés par l'idée que nous n'apprendrions pas l'anglais en nous établissant à Toronto ou à Ottawa, nous nous lançions à la conquête de l'Ouest, convaincus que ce ne serait qu'au-delà des Rocheuses que nous pourrions nous

initier à l'anglais sans risquer de tomber par hasard sur un compatriote en mal de francophonie.

J'ai donc bel et bien appris l'anglais à Victoria. Les amis que je m'y suis faits, si jamais ils lisent ces lignes, se souviendront peut-être de ma confusion. Patients comme seuls les Anglo-saxons peuvent l'être, il fallait que j'insiste pour que l'on me corrige, pour que l'on reprenne ma prononciation, pour que l'on me fasse répéter *three* avec cet impossible « th » qu'il m'arrive encore de prononcer « t ». Si je n'avais pas tant insisté, ils m'auraient sans doute laissé parler à ma manière, trouvant mon accent *cute* et ma syntaxe *charming*. Ce séjour m'a permis de comprendre qu'il y a mille manières de parler la langue de Shakespeare, et qu'un Anglais évite de reprendre son interlocuteur de crainte de l'insulter. Nous, Francophones, sommes par culture bien moins tolérants.

En 1968, mes amis de Colombie-Britannique avaient depuis longtemps fait leur deuil du français. Sans doute, comme nous au Québec, ils s'étaient plongés pendant des années entières dans le subjonctif, mais ignoraient tout de la langue parlée. Les préjugés, la terreur de se voir engloutir par une marée de Francophones débordant des berceaux de la revanche n'y étaient pour rien ... ou presque. Lorsqu'ils m'accueillirent sur leur île, ils rêvaient comme moi de leur continent et se débattaient comme moi dans une mer d'idées toutes faites et d'analyses historiques tronquées qui font souvent qu'à vingt ans on ne doute de rien.

Je voulais apprendre l'anglais comme on veut devenir bon skieur, pas du tout parce qu'il fallait le parler pour vivre ou survivre. D'ailleurs, à la fin des années 60, peu de jeunes québécois s'y sentaient obligés; bien au contraire.

Mais voilà que je vis depuis quatre ans à Washington, le creuset de tous les accents de l'Amérique. Il m'aura fallu venir ici pour non seulement parler anglais, mais aussi l'écrire, ce qui est une toute autre affaire. Lorsque je rencontre des collègues

anglophones à Ottawa, ils posent tous la même question : « Penses-tu en anglais ? ». Cela évoque aussitôt pour moi une caissière belge de Virginie dont l'accent français est presque disparu, mais qui compte toujours en français comme si la transposition en anglais de cette opération se heurtait à une impossibilité biologique. Penser en anglais ! Mes copains nationalistes diront qu'il s'agit du summum de l'assimilation ! « Je pense, donc je suis, donc . . . », mais je ne veux pas parler de constitution.

Nous sommes dans une société qui se casse les méninges pour tenter de définir une culture canadienne. Certains craignent même que nous accouchions d'un monstre ni français ni anglais, et de surcroît, beaucoup trop américain. Je n'ai aucun de ces cauchemars, mais n'allez pas me demander pourquoi. Je fais partie d'une génération (la première) de journalistes canadiens qui compte parmi elle le plus grand nombre de reporters bilingues de notre histoire. La qualité du reportage politique et culturel s'en ressent nul doute, quoi qu'en disent les fanatiques.

Et puis, pour finir, mon fils hier voulant ma chaise me lança « Move, over, ... bon ! ». J'ai compris.



Créatrice d'une bande dessinée bien connue, *For Better or For Worse*, Lynn Johnston vit dans la

solitude du nord du Manitoba à 60 milles de toute agglomération et à 300 milles de « l'endroit le plus proche où l'on puisse acheter quelque chose ». Épouse d'un dentiste de brousse qui rejoint certains de ses patients par avion, elle conçoit dans son atelier des bandes dessinées qui vont illustrer plus de 200 journaux au Canada, aux États-Unis, en Australie, au Japon et en Europe. Auteur de trois livres de dessins humoristiques, elle doit en sortir un quatrième très bientôt.

Lettres à la rédaction

M. Charles Castonguay réagit à l'article de M. Jacques Henripin

Le résumé présenté par M. Jacques Henripin (« L'an 2001 ou la territorialisation des deux solitudes », *Langue et société* n° 4, Hiver 1981), du livre dont il est l'auteur avec M. Lachapelle, traite de certains points avec à tout le moins un peu de légèreté. C'est ainsi qu'en page 16, il prétend que l'importance relative de la population de langue française du Québec a légèrement augmenté depuis 1951. Cela est faux. Dans son livre, il déclare très correctement en page 20 que le pourcentage de la population du Québec ayant le français comme langue maternelle est tombé de 82,5 pour cent en 1951 à 80,7 pour cent en 1971 (81,1 pour cent en 1976). C'est l'une des raisons pour lesquelles la population de langue française du Québec a généralement donné son appui aux lois sur les langues des gouvernements de MM. Bourassa et Lévesque.

Un peu plus loin, en page 17 du même article, le professeur Henripin déclare que le degré de transfert linguistique vers l'anglais « est particulièrement faible chez les Acadiens (dix pour cent environ ». Cela n'est pas non plus très exact. Au tableau 5.3 de son livre, on constate que si cela est vrai pour la population francophone du Nouveau-Brunswick, cela ne l'est plus des minorités acadiennes de Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve, où le degré de transfert vers l'anglais est d'environ cinquante pour cent.

Charles Castonguay
Professeur associé
Université d'Ottawa

NDLR. Les commentaires ci-dessus de M. Charles Castonguay ont été communiqués à M. Jacques Henripin.

Sur le point de partir pour une mission de deux mois, M. Henripin n'a pas eu alors le loisir de répondre aux remarques de M. Castonguay. Dans une lettre adressée à la rédactrice en chef de Langue et société, il a cependant fait observer que la critique portant sur la situation du français au Québec aurait été sans objet si son texte avait été conservé tel quel.

Il est exact que, conformément à sa politique rédactionnelle et pour des raisons techniques, la direction de cette revue a retouché le texte de M. Henripin - comme elle le fait d'ailleurs pour tous les articles qu'elle publie - en s'efforçant comme toujours de respecter scrupuleusement la pensée et les propos de l'auteur.

Dans le dessein d'être utiles à tous, critique, critiqué et autres intéressés, nous nous permettons de reproduire le texte original de M. Henripin avec, en regard, la version que nous en avons publiée.

Texte M. Henripin

La position du français dans l'ensemble du pays a fluctué autour de 29 % jusqu'en 1951; depuis cette date, elle régresse nettement. Cette position s'est quelque peu renforcée au

Québec, mais dans le reste du pays, la perte de poids est relativement considérable, surtout si l'on considère la langue d'usage : en 1971, il n'y avait plus que 4.4 % de la population du reste du Canada qui parlait le plus souvent français à la maison.

Version Langue et société

Si la position du français s'est maintenue autour de 30 pour cent jusqu'en 1951, elle est par contre en régression sensible depuis lors, sauf au Québec où elle s'est quelque peu renforcée. Examinée du point de vue de la langue d'usage, sa situation s'est progressivement détériorée. En 1971, elle n'était plus l'apanage que de 4,4 pour cent de la population du reste du Canada.

Pour ce qui est de la deuxième remarque de M. Castonguay sur l'importance des transferts linguistiques vers l'anglais chez les Acadiens, M. Henripin nous a signalé qu'en l'établissant à 10 %, il songeait surtout à ceux du Nord-Est du Nouveau-Brunswick, mais que l'assimilation serait de 20 % si l'on comptait comme Acadiens toutes les personnes de langue maternelle française des provinces de l'Atlantique.

La direction de Langue et société tient à remercier chaleureusement MM. Castonguay et Henripin de l'intérêt qu'ils portent à notre revue et de leur précieuse collaboration.

Les sociétés savantes et les langues officielles dans l'enseignement

Quatre exposés traitant des minorités francophones ou de l'enseignement de la langue seconde ont été présentés lors du congrès annuel de la Société canadienne pour l'étude de l'éducation qui s'est tenu à Halifax, à l'été, dans le cadre de la rencontre des sociétés savantes. Les textes ici présentés ont été le résultat d'une entreprise commune effectuée sous l'égide du Pr Heather Lysons de l'Université de l'Alberta.

Ces communications ont clairement indiqué que de nombreux chercheurs s'intéressent aux attentes des Canadiens, francophones et anglophones, qui veulent un enseignement dans leur langue première, ainsi que des possibilités accrues d'apprendre la deuxième langue officielle de leur pays.

- Le Pr Lysons inaugurerait la série lors d'une séance placée sous le patronage de l'Association canadienne pour l'étude des fondements de l'éducation. Son exposé intitulé *The Policy and Politics of Languages of Instruction*, propose un modèle théorique qui situe le processus de formulation des politiques dans le contexte socio-linguistique, et qui fait le lien entre l'élaboration des politiques et les théories de l'interaction sociale. Mme Lysons illustre ce modèle par des diagrammes et des exemples tirés de divers modes d'élaboration de politiques linguistiques au Canada, aux paliers fédéral et provincial.
- La deuxième séance, placée sous les auspices de l'Associa-

tion canadienne de psychopédagogie, a permis d'entendre le Pr James Cummins de l'Institut des études pédagogiques de l'Ontario (OISE) et le Pr Rodrigue Landry, de l'Université de Moncton. Dans *Bilingualism and Cognition*, le Pr Cummins a présenté de nouvelles preuves de la valeur des programmes d'immersion en français pour l'enseignement de cette langue aux écoliers anglophones. Il a de plus fait part de ses constatations quant à l'enseignement de l'anglais langue seconde aux jeunes immigrants : les élèves plus âgés apprennent plus vite une seconde langue que ne le font les élèves plus jeunes. D'après lui, cette différence tient au fait que les élèves plus âgés sont capables de mettre à contribution, pour cet apprentissage, des facultés cognitives plus développées. On peut se procurer une copie de la communication de M. Cummins en lui écrivant à l'adresse suivante : OISE, 252, rue Bloor Ouest, Toronto (Ontario) M5S 1V6.

- Dans *Le bilinguisme additif est-il possible chez les Francophones minoritaires du Canada?*, le Pr Landry se penche sur le concept, développé par le Pr Wallace Lambert et le Pr Cummins, d'un bilinguisme « additif » et « soustractif » appliqué aux enfants francophones en situation minoritaire. Comme on l'aura peut-être deviné, le bilinguisme additif est le cas où l'acquisition d'une seconde langue ne nuit d'aucune façon à la maîtrise de la première; par contre, il y a bilinguisme soustractif lorsque l'apprentissage de la seconde langue se fait au détriment de la langue maternelle. M. Landry a

également présenté un modèle montrant les facteurs sociaux, ethnologiques et démographiques qui doivent être pris en considération avant que l'on puisse répondre par l'affirmative à la question posée par le titre de son étude.

- En dernier lieu, le Pr J.-B. Haché, de l'Université de Montréal, a présenté une communication intitulée *Bilingual Education Policies in Canada : Political and Administrative Dimensions*, au nom de l'Association canadienne pour l'étude de l'administration scolaire. Faisant état de plusieurs variables, le Pr Haché a montré pourquoi l'accès à l'enseignement en français est très inégal en Ontario, au Nouveau-Brunswick et au Manitoba, bien que, dans ces trois provinces, la loi garantisse le droit à l'éducation en français. Parmi ces variables, on peut citer la proximité géographique ou psychologique de la population francophone du Québec, la répartition géographique et démographique de même que l'infrastructure des groupes minoritaires des trois provinces. M. Haché estime enfin que les lois et les politiques fédérales des dix dernières années en matière linguistique ont contribué à transformer l'attitude des minorités à l'égard de l'enseignement dans la langue maternelle : il ne s'agit plus maintenant d'une aspiration, mais d'une attente. On peut se procurer une copie de la communication du Pr Haché en lui écrivant à l'adresse suivante : Université de Montréal, case postale 6203, succursale "A", Montréal (Québec), H3C 3T3.

Rapport préparé par Eileen Sarkar
du Bureau du Commissaire aux langues
officielles.